COMMUNE de SAINTE OUENNE

Département des Deux-Sèvres

2026 **PROCES VERBAL**

Date de convocation :
16.07.2026

Conseillers :

En exercice :	15
Présents :	13
Pouvoirs :	0
Votants :	13

Secrétaire de séance :
Madame Stéphanie GROSSET

L'an deux mil vingt-six, le vingt juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Cédric TEXIER, maire de la commune.

Présent.e.s :

Mmes et MM. BERNABÉ Sarah, BINEAU Malory, CHESNEAU Sylvain, DURRANDE Quitterie, GROSSET Stéphanie, LALLIER Patrice, LELONG Bruno, MAYNARD Jean-Paul, MOTILLON Marie, PELLETIER Jean-François, SMITH Michael, TEXIER Cédric et THUILLAS (DUPUIS) Vinciane.

Absent.e.s excusé.e.s :

Mmes CHENU Clarisse et ZIEGLER Cécile

Ordre du jour :

1. Validation procès-verbal
2. Modification de la composition de la commission de contrôle de la liste électorale
3. Ouverture de deux postes
4. Débat sur la Protection Sociale Complémentaire
5. Modification du RIFSEEP
6. Taxe sur la vacance des locaux d'habitation
7. Prêt relais
8. Modification des délégations du maire
9. Point sur les commissions et affaires courantes
10. Questions et informations diverses

1. VALIDATION PROCES-VERBAL

Validation du procès-verbal du conseil municipal du **15 juin 2026** à l'unanimité des présents.

2. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Le maire propose de modifier la composition de la commission de contrôle de la liste électorale suivant le tableau ci-contre.

En effet, la préfecture a rappelé qu'aux termes de l'article L. 19 du code électoral, les conseillers municipaux siégeant à la commission de contrôle des listes électorales sont "pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale".

Nombre de conseillers municipaux		NOM – PRENOM
3	**Conseiller municipal issu de la 1ère liste**	**PELLETIER Jean-François**
	Suppléant	*ZIEGLER Cécile*
	Conseiller municipal issu de la 1ère liste	**BINEAU Malory**
	Suppléant	*THUILLAS Vinciane*
	Conseiller municipal issu de la 1ère liste	**SMITH Michael**
	Suppléant	*MOTILLON Marie*
2	**Conseiller municipal issu de la 2ème liste**	**LALLIER Patrice**
	Suppléant	*BERNABE Sarah*
	Conseiller municipal issu de la 2ème liste	**DURRANDE Quitterie**

Ainsi, M. Lelong, M. Chesneau et Mme Grosset ne peuvent donc pas figurer au tableau défini lors du conseil du 20 avril 2026.

3. OUVERTURE DE DEUX POSTES

Stéphanie Grosset présente les travaux de la commission du personnel qui a procédé à l'analyse des besoins en personnel du fait de la réorganisation des services scolaires et périscolaires pour la semaine de 4 jours.

Organisation de la restauration scolaire :

À compter du 1er septembre, le service de restauration scolaire sera organisé autour de deux postes d'agents techniques polyvalents de restauration scolaire.
Le premier poste serait établi sur une base de 28 heures annualisées (la partie facturation est transférée au service administratif) et le second sur une base de 20 heures annualisées.
L'organisation retenue repose sur le maintien d'un seul service de cantine, de 12h00 à 13h00. La surveillance de la cour, de 13h00 à 13h20, sera assurée par le personnel de cantine.
Plusieurs paramètres sont à prendre en compte :

- L'agent responsable de la restauration scolaire, a sollicité une mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un an. Une réponse de la municipalité devra lui être apportée avant la mi-août.
- L'agent polyvalent de restauration scolaire, dispose d'un contrat en cours jusqu'au 16 septembre. Il est actuellement en arrêt maladie jusqu'au 24 juillet. Un entretien devra être organisé à sa reprise afin d'échanger sur sa situation.

Organisation du personnel scolaire et périscolaire

L'organisation scolaire et périscolaire à compter du 1er septembre s'appuierait sur deux postes principaux :

- un poste d'ATSEM à 30h30 annualisées ;
- un poste d'agent technique polyvalent périscolaire et scolaire à 28 heures annualisées complétées par des heures complémentaires (remplacement de l'agent en PPR – période de préparation au reclassement).

Ces deux agents assureront conjointement la garderie du matin et du soir. Par ailleurs, l'ATSEM sera désignée comme référente du périscolaire.

Pour répondre à ces besoins, il est proposé au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs du personnel communal et de créer deux emplois permanents :

- 1 poste d'ATSEM - agents territorial spécialisé des écoles maternelles
- 1 poste d'agent technique polyvalent de restauration scolaire

OUVERTURE DU POSTE D'ATSEM

Le maire rappelle les missions essentielles du poste :

- Assistance pédagogique : soutien à l'enseignant dans les activités d'apprentissage : préparation du matériel, accompagnement des ateliers, aide à la gestion du groupe.
- Hygiène et sécurité des enfants : aide aux soins quotidiens (habillage, passage aux toilettes, lavage des mains), surveillance des déplacements, respect des règles de sécurité.
- Entretien des locaux et du matériel : nettoyage du mobilier de classe, du matériel éducatif ; maintien d'un environnement propre et adapté aux jeunes enfants.
- Encadrement des temps périscolaires : assurer l'accueil des enfants le matin et le soir. Proposer, organiser et animer des activités adaptées à l'âge des enfants.
- Accompagnement des activités scolaires et festives : aide lors des sorties, fêtes d'école, projets pédagogiques, ateliers créatifs ou sportifs.

N° 2026-43 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0	*Michael SMITH intéressé dans cette affaire ne prends pas part au débat et au vote.* Le Conseil municipal décide, D'ouvrir un emploi permanent à temps non complet de 30h30 hebdomadaires annualisées au grade d'ATSEM de catégorie C, et de le porter au tableau des effectifs qui sera modifié à compter du 1er septembre 2026 ; D'indiquer qu'il s'agit d'un poste « d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles » dont les missions sont détaillées dans la fiche de poste correspondante ; D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget ;

	De charger Monsieur le maire des procédures et formalités nécessaires et de la publicité réglementaire ; De charger Monsieur le maire et la commission du personnel du recrutement ;

OUVERTURE DU POSTE D'AGENT TECHNIQUE POLYVALENT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le maire décrit les missions essentielles du poste :

- Préparation du service : élaboration des menus, commande auprès des fournisseurs, réception et contrôle des produits, gestion des stocks de denrées alimentaires, confection des repas, réalisation des techniques culinaires de base dans le respect des règles d'hygiène, contrôle de la température des aliments, prélèvements des échantillons, enregistrements de références des produits alimentaires utilisés
- Service des repas : accueil des enfants et service en salle, service des repas dans le respect des règles d'hygiènes et de sécurité
- Entretien des espaces de restauration : nettoyer les tables, chaises, sols, vaisselle et équipements après le service pour garantir un environnement sain.

Sarah Bernabé demande pourquoi la collectivité ouvre un nouveau poste. Le maire indique qu'avec la nouvelle organisation, les besoins ont été revus et que la partie administrative du poste actuel sera transféré au secrétariat dès le départ de l'agent. Madame Bernabé dit que si l'agent revient après sa période de disponibilité il pourra reprendre son ancien poste. Le maire répond que l'hypothèse a été prise en compte, il devra réintégrer la collectivité sur un poste de même grade et niveau de responsabilité, mais pas nécessairement sur celui qu'il occupait auparavant.

N° 2026-44 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal décide, D'ouvrir un emploi permanent à temps non complet de 28h00 hebdomadaires annualisées aux grades : • d'adjoint technique territorial • d'adjoint technique principal de 2ème classe • d'adjoint technique principal de 1ère classe, de catégorie C, et de les porter au tableau des effectifs qui sera modifié à compter du 1er septembre 2026 ; D'indiquer qu'il s'agit d'un poste « d'agent technique polyvalent de restauration scolaire » dont les missions principales et secondaires seront détaillées dans la fiche de poste ; D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget ; De convenir que les grades non pourvus seront par la suite supprimés du tableau des effectifs De charger Monsieur le maire des procédures et formalités nécessaires et de la publicité réglementaire ; De charger Monsieur le maire et la commission du personnel du recrutement ;

Stéphanie Grosset demande des précisions sur les différents canaux de diffusion des offres. Le maire indique qu'elles seront publiées sur le site de la fonction publique « Emploi Territorial », sur « France Travail » et sur nos réseaux sociaux.

Elle demande aussi quelle réponse sera apportée à l'agent demandant une mise en disponibilité pour convenance personnelle. Le conseil donne un avis favorable à cette demande et charge le maire de le notifier cet avis à l'agent avant le 16 août 2026. Le maire décidera de la date effective de départ.

4. DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le maire indique que le débat sur la protection sociale complémentaire est obligatoire dans les 6 mois du renouvellement des conseils municipaux. Il vise à informer des enjeux, objectifs et moyens de la protection sociale complémentaire (PSC) mise en place dans la collectivité, et de communiquer le taux d'adhésion aux contrat santé et prévoyance de la collectivité.

Il rappelle que la protection sociale concerne deux domaines :

LA SANTE : correspond à la "*mutuelle santé*" qui couvre les frais lors d'une maladie, accident ou autre, non pris en charge par la sécurité sociale.	**LA PREVOYANCE** : couvre la perte de salaire ou de retraite liée à une maladie, invalidité/incapacité ou décès.

Il indique que la commune a opté pour la convention de participation (contrat collectif) avec le CDG 79 ; les agents sont libres d'y adhérer ou non. En cas d'adhésion, l'agent bénéficie de la participation employeur. A l'arrivée d'un nouvel agent, ce dernier dispose d'un délai de 6 mois pour adhérer au contrat Prévoyance (maintien de salaire). S'il adhère au-delà des 6 mois, un délai de stage (=attente) de 6 mois lui est appliqué avant prise en charge effective d'éventuelles prestations. Si l'agent présente un contrat individuel labellisé, il ne peut pas bénéficier de la participation employeur.

Le prestataire retenu suite à l'appel d'offres organisé par le CDG79 et auquel a adhéré la Commune est la **MNT** (mutuelle nationale territoriale) avec **RELYENS** pour la gestion.

Il informe que dans la commune la participation employeur a été fixée par délibérations 19.11.2025 :

- **Santé : 20 €/mois/agent** - **Prévoyance : 20 €/mois/agent**

Il précise qu'à compter du 1er janvier 2029, il y aura une généralisation des contrats collectifs à adhésion obligatoire pour la prévoyance, avec une participation minimum de 50% sur le socle des garanties de base : maladie et incapacité/invalidité.

La secrétaire générale précise que seuls 3 agents ont adhéré à la prévoyance et 2 agents à la mutuelle santé.

Madame Grosset demande des précisions sur le montant des cotisations mutuelle santé à charge pour les agents. La secrétaire générale présente deux exemples concernant la moyenne d'âge des agents titulaires de la collectivité (46 ans) :

- Niveau 1 (prise en charge faible) la cotisation totale est de 35.58 € (hors participation employeur, cette dernière représentera 56.21 %)
- Niveau 4 (prise en charge forte) la cotisation est de 83.83 € (hors participation employeur, cette dernière représentera 23.85 %)

Concernant la prévoyance, il est précisé que la cotisation s'élève à 2.5 % du traitement brut de l'agent (soit entre 50 et 60 €).

Madame Grosset souhaiterait obtenir le ratio prestation / cotisation de notre mutuelle. Elle dit que ce sujet sera à étudier en détail par la commission des ressources humaines car elle pense que la participation de la collectivité est assez faible.

Malory Bineau demande pendant combien de temps la collectivité est-elle liée à ce contrat. La secrétaire générale indique 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2031.

5. MODIFICATION DU RIFSEEP

Le maire explique que le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) est le principal système de primes dans la fonction publique.

Il comporte deux volets :

- IFSE : indemnité liée aux fonctions exercées (responsabilités, technicité, encadrement).
- CIA : complément indemnitaire annuel lié à l'engagement professionnel (mérite, investissement).

Il permet d'adapter les primes à la réalité des missions et à la performance individuelle et c'est le maire qui fixe par arrêté individuel les montants attribués aux agents en fonction des entretiens professionnels annuels.

Dans la collectivité le RIFSEEP est régi par la délibération n°2025-40 du 11 juin 2025.

Le maire propose de modifier les plafonds maxima du CIA qui passeraient de 150 € à 450 € pour tous les groupes de fonction ainsi que la périodicité du versement (le mot « décembre » serait supprimé).

Il rappelle que l'attribution individuelle du C.I.A. est en fonction de la valeur professionnelle et de l'investissement de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel, décidé à partir des critères ci-après :

- L'atteinte des objectifs
- Les résultats professionnels obtenus
- Les qualités relationnelles
- L'investissement personnel
- Les compétences techniques
- La capacité d'encadrement
- La disponibilité
- La prise d'initiative
- La gestion d'un évènement exceptionnel

Le maire explique que les travaux actuels sur les ressources humaines conduisent à une réorganisation de l'ensemble des services. Cela nécessitera forcément des efforts des agents. Il propose que cette prime annuelle soit revue afin de pouvoir les récompenser de leur travail en fin d'année si le budget le permet.

Patrice Lallier va dans le sens du maire, il précise que cette prime sera aussi une manière de donner aux agents un peu plus de pouvoir d'achat. Le CIA permettra d'agir sur la valorisation des salaires et la reconnaissance de leur travail.

Le maire explique qu'avec la projection budgétaire au 30 juin 2026, la collectivité devrait être à l'équilibre en fin d'année et dégager une marge de manœuvre pour la rémunération.

N° 2026-45
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Michael SMITH intéressé dans cette affaire ne prends pas part au débat et au vote.

Le Conseil municipal décide,

De modifier les plafonds du complément indemnitaire annuel :

Cadre d'emploi	Groupes de fonctions	Emplois	Plafonds annuels
Rédacteurs	Groupe 1	Secrétaire générale de maire	450 €
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	Secrétaire générale de maire	450 €
ATSEM	Groupe 1	ATSEM référent d'équipe périscolaire ayant des responsabilités particulières ou complexes	450 €
Agents de maîtrise	Groupe 1	Agent technique polyvalent en milieu rural espaces verts, cantinière, périscolaire, garderie	450 €
Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	Agent technique polyvalent en milieu rural espaces verts, cantinière, périscolaire, garderie	450 €

De modifier la périodicité du versement.

Au sujet du budget, le maire en profite pour ajouter qu'il va rencontrer la Madame la Sous-Préfète en septembre. Il pense que la collectivité va probablement être mise sous surveillance. Néanmoins, il affirme que les efforts des commissions et de chacun pour trouver des économies vont dans le bon sens.

6. TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

Le maire évoque que l'article 108 de la loi de finances pour 2026 a fusionné la taxe sur les logements vacants (TLV) applicable en zone tendue et la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) en une seule taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Ainsi, la délibération n°5 du 27mars 2024 instaurant la THLV devient automatiquement caduque au 1er janvier 2027.

Il précise que si la collectivité souhaite conserver la taxation spécifique des logements vacants en 2027, il convient de délibérer avant le 1er octobre 2026 pour instaurer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). À défaut, aucune recette fiscale ne sera donc versée à ce titre.

La délibération concernant le taux de TVLH sera à prendre ultérieurement, pour le 15 avril 2027 au plus tard, comme les autres taux de fiscalité directe locale.

N° 2026-46 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal décide, D'instituer la taxe d'habitation sur la vacance des locaux d'habitation, conformément aux dispositions de l'article 1406 bis du Code général des impôts. Que la taxe est établie et recouvrée par l'administration fiscale selon les règles prévues à l'article 1406 bis du CGI. De charger le maire de notifier cette décision au représentant de l'État.

7. PRET RELAIS

Le maire rappelle que le Crédit Agricole a été sollicité pour un prêt relais de 180 000 € ou 300 000 € à compter de juillet afin de pallier le retard du versement du FCTVA et des subventions concernant les travaux du groupe scolaire.

Il présente les conditions. Le maire précise que la collectivité va le mettre en place afin de bloquer les fonds, les conditions et les taux, mais que le besoin est estimé le dernier trimestre. Il estime que les frais de dossiers sont raisonnables.

N° 2026-47 Pour : 13	Le Conseil municipal décide, D'autoriser le Maire à souscrire auprès du Crédit Agricole un prêt relais de 300 000 €, aux conditions financières exposées ci-dessous : • Durée : 24 mois • Taux nominal fixe : 3,56 % • Possibilité de remboursement du capital à terme échu et à tout moment sans indemnités, lors de la perception des subventions. Intérêts selon échéancier contractuel. • Mobilisation des fonds : 10% des fonds doivent être débloqués dans les 6 mois de l'accord (signature des contrats) et le solde dans les 6 mois suivants. Les sommes débloquées portent intérêts. • Affectation budgétaire : les intérêts sont comptabilisés en section de fonctionnement au compte "Frais Financiers" de la collectivité, par contre le capital est inscrit en section d'investissement au compte "Emprunts". • Frais de dossier : 0,10 % du montant avec un minimum de 150,00 € soit 300,00 €. Le montant sera déduit lors de la première réalisation du capital emprunté D'autoriser le maire à signer l'ensemble des documents ainsi que toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre du financement.

8. MODIFICATION DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le maire explique que la délibération n°2026-17 du 30 mars 2026 concernant les délégations du maire a fait l'objet de remarque du contrôle de légalité. Les services de l'état demandent donc au Conseil municipal de préciser les limites des alinéas 22, 26 et 27.

N° 2026-48 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Le Conseil municipal décide des modifications suivantes en caractères gras : 22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme : la préemption est autorisée uniquement pour : • la **réalisation d'équipements publics**, • la **constitution de réserves foncières**, • la **production de logements sociaux**, • la **préservation du patrimoine bâti ou naturel**. • Interdiction d'exercer le droit de préemption si l'acquisition **n'est pas prévue au budget**. 26° De demander à tout organisme financeur, sous réserve de l'approbation de la **commission des finances**, l'attribution de subventions ; 27° De procéder, sous réserve de l'approbation de la **commission urbanisme**, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

9. POINT SUR LES COMMISSIONS ET AFFAIRES COURANTES

- **Commission travaux, voirie et bâtiments (rapporteur Jean-Paul Maynard)**

Chemin des Fichères : les trous ont été bouchés. Nous sommes toujours en attente de la Commune de Germond Rouvre sur leur financement.

Matériel : il est envisagé d'acquérir deux machines pour l'entretien du cimetière et des espaces verts. Cela permettrait d'effectuer des désherbages plus réguliers et plus rapides pour les agents. Un rendez-vous sera pris avec la Chapelle-Bâton pour tester le matériel sur place.

Par ailleurs, le tracteur est de nouveau en réparation, une grosse roue percée.

Fermeture du clocher de l'église : Il est envisagé de fermer le clocher avec du grillage pour éviter que la chouette ne s'y loge et ne détériore la cloche de ses déjections. La condition donnée par le maire est que la chouette soir relogée (prévoir des nichoirs).

Maison rue de Paille : maison et terrain nettoyés. Une visite a été faite et l'intérieur est relativement bien conservé.

Voirie et réseaux :

- Les plantations installées sur la voie douce ont souffert de la chaleur. Plusieurs plants sont mort mais la société de chasse va pouvoir nous en fournir gratuitement pour les remplacer.
- Les agents installent des panneaux grillagés pour les affichages publicitaires au niveau du carrefour de la rue Disleau et du Moulin Brûlé.
- Michael rappelle qu'une borne incendie est hors service à la bordière. Il a demandé un devis au Seco pour la réparation.

Travaux du groupe scolaire : encore quelques petits travaux supplémentaires et des moins-values à recevoir. Les dossiers seront à analyser (dépose de l'escalier et la rambarde devant la porte condamnée, modification-installation du WIFI à faire etc.).
Des contrôles de température de consigne de la chaudière seront effectués pour finaliser les rapports demandés par l'ADEME pour le versement des subventions.
Par ailleurs, il est convenu avec l'entreprise de gros-œuvre de reboucher provisoirement le trou présent dans la cour d'école, afin d'éviter les accidents.

- **Commission urbanisme, environnement et robustesse territoriale (rapporteur Patrice Lallier)**

Réunion prévue jeudi 23 juillet à 10 h en mairie avec le SMEG concernant les habitations du Bourg rue de la cure sur lesquels l'assainissement individuel est inexistant et avec impossibilité foncière d'installation.

- **Commission affaires scolaires et périscolaires (rapporteur Sylvain Chesneau)**

Cours d'école : Vinciane Thuillas suggère de profiter des travaux de l'école pour mettre de la végétation dans la cour afin faire face aux canicules. Sylvain Chesneau souhaite effectivement étudier rapidement le dossier de végétalisation. Patrice Lallier propose de se renseigner auprès du CAUE cette végétalisation avant la fin des travaux. Il ajoute que des subventions de l'état sont débloquées pour aider à rafraîchir les écoles (dossiers à déposer avant juin 2027) et il propose de saisir l'occasion pour climatiser deux classes.

Demande du conseil d'école :

- les râteliers à vélos supplémentaires vont être installés prochainement.
- des fournitures sont à prévoir pour le plan de mise en sureté pour la rentrée, Sylvain Chesneau s'occupe des achats.
- les enseignants projettent de faire un jardin dans l'espace à côté de la cantine, les agents techniques devront préparer le terrain. Il faudra probablement prévoir du matériel pour cette activité (outils de jardin, pots…).

Accueil périscolaire du mercredi : une rencontre a été organisée avec les élus responsables du service périscolaire de la communauté de communes Val de Gâtine (CCVG) pour aborder le sujet de l'accueil périscolaire du mercredi matin. Le nombre de place à Champdeniers est limité à 65 enfants. La CCVG a demandé le nombre d'enfants concernés dans notre commune.

Un sondage a ressorti les résultats suivants :

- 5 enfants en accueil régulier
- 6 enfants en accueil occasionnel (1 à 2 fois par mois ou 5 fois par an)

La compétence périscolaire du mercredi relève de la CCVG, il donc a été rappelé qu'elle doit fournir le même service à toutes les communes de la communauté, c'est une question d'égalité.
Le maire indique qu'il fera tout pour défendre les intérêts des enfants de Sainte Ouenne et il a aussi proposé à la CCVG les locaux de l'école.

- **Commission vie associative, culture et animation (rapporteur Quitterie Durrande)**

Le bilan du repas du 14 juillet organisé par le Comité des fêtes fait état d'une cinquantaine de personnes présentes. Par ailleurs, le maire tient à remercier le Comité des fêtes pour avoir assuré la buvette pour la diffusion du match de la coupe du monde.

Concernant les animations du jeudi lors des venus du Camion Pinpon, elle a sollicité plusieurs nouveaux Food-trucs (crêpes, burger, réunionnais) pour répondre à l'affluence des habitants.

Une rencontre avec une professeur de danse de Modern- jazz a eu lieu fin juin. Cette dernière ne donnera finalement pas de cours car son planning ne lui permet pas. Elle pourra éventuellement proposer des stages pendant les vacances scolaires.

Concernant le projet de bar éphémère, le maire n'a pas eu de retour de la préfecture pour la licence.

- **Commission communication et citoyenneté (rapporteur Vinciane Thuillas)**

Bulletin municipal : la commission commence la rédaction du bulletin municipal. Un message est passé sur les réseaux sociaux pour inviter les citoyens qui le souhaitent à faire partie du comité de rédaction.

Travaux sur les réseaux sociaux : le site internet est obsolète, Vinciane a pris l'attache d'un informaticien et doit convenir d'un RDV pour la définition des besoins et obtenir un devis.

Divers :
- Prise de contact avec la société Lumiplan pour l'application Cityhall.
- Proposition de remettre en service les panneaux affichages dans chaque quartier pour ceux qu'y n'ont pas les réseaux sociaux.

- **Commission finances – Budget**

Le maire est convoqué le 7 septembre à la sous-préfecture concernant la projection du budget 2026-2027.

- **Commission ressources humaines (rapporteur Stéphanie Grosset)**

Organisation de l'entretien des locaux

Concernant l'entretien des locaux, il a été décidé de mettre fin de manière anticipée, d'un commun accord, au contrat de l'agent contractuel au 30 juin.
À compter du mois de septembre, la commune envisage de recourir à une prestation de service, assurée par un autoentrepreneur.
Le besoin estimé est de 15 heures par semaine, réparties comme suit :

Lieu d'intervention	Volume horaire hebdomadaire estimé
École	12 h 00
Mairie	01 h 00
Salles communales	02 h 00
Total	**15 h 00**

Les jours et horaires précis d'intervention restent à définir afin d'assurer une organisation adaptée aux besoins des différents locaux concernés.

Point complémentaire – Organisation du ménage pour la rentrée scolaire

Il conviendra de prévoir, avec la commission scolaire, l'organisation du ménage pour la rentrée scolaire.
Cette organisation devra tenir compte :

- de ce qui a déjà été réalisé en fin d'année scolaire ;
- des besoins réels identifiés pour la rentrée ;
- des disponibilités des agents ;
- des modalités d'intervention à définir pour garantir une reprise dans de bonnes conditions.

Points supplémentaires – Situation des autres employés communaux

Agent	Fonction / Situation	Éléments à suivre
Agent de maîtrise	Agent d'animation et d'accueil Périscolaire	Prolongation de son arrêt maladie jusqu'au 30 août 2026. Début de sa période de préparation au reclassement au 31 aout 2026 pour une durée de 15 mois. La commune devra prendre en charge financièrement certaines formations dans le cadre de la PPR, dont un bilan de compétences d'un montant de 2 100 € dont 2 000 € devrait être subventionné. Une délibération devra être prise concernant le budget formation accordé pour cette PPR. Il conviendra également de définir le lieu de travail de l'agent en dehors des périodes de formation.
Agent technique	Agent polyvalent en milieu rural	Fin de contrat prévue au 31 août.
Agent de maîtrise	Agent de restauration scolaire	En arrêt longue durée jusqu'en 2028.

Madame Grosset présente enfin Calendrier des échéances – Plan d'action ressources humaines.

Concernant l'agent technique, le maire qu'il souhaiterait l'intégrer à l'équipe communale. La commune de Surin cherche un mi-temps et il propose d'étudier la possibilité d'avoir un 2è cantonnier à mi-temps. Le cout serait le même que s'il était en saisonnier 5 mois à temps plein.

- **Commission sécurité et accessibilité (rapporteur Patrice Lallier)**

Document unique d'évaluation des risques professionnel : ce document n'existe pas dans la collectivité à ce jour. La commission a entrepris les travaux sur ce sujet.

Déplacement des défibrillateurs : il ne semble pas possible de mettre en extérieur des appareils prévus pour l'intérieur.

Registre de sécurité des bâtiments : l'ensemble des bâtiments est en catégorie 5, sauf la salle des fêtes en catégorie 4. Les contrôles sont déjà suivis et les registres sont à la mairie. Point restant à contrôler pour l'école qui dispose de dortoir et qui pourrait être assimiler à des locaux a sommeil.

PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : le document existe et demande une mise à jour notamment suite au changement d'élus.

Sécurité Incendie : les bornes de protection incendie sont sous compétences du SECO. Après consultation du rapport de fin 2025, certaines bornes ne semblent pas conformes. Michael prendra l'attache du SECO.

Sécurité stationnement : des flyers seront distribués dans la rue des écoles pour sensibiliser les habitants aux stationnements réglementaires et éviter les dangers.

Prochaine réunion prévue le 28 août à 20h30

- **Commission affaires sociales et solidarité (rapporteur Marie Motillon)**

Ateliers de préventions pour les plus de 65 ans proposés par le département des Deux-Sèvres

Attente du retour par mail dans l'été de M. Caillaud concernant leurs flyers pour la diffusion aux habitants concernés et reprise de contact en septembre pour planifier et organiser des ateliers début 2027.

Prévention canicule et recensement

Suite à la distribution des flyers de prévention canicule et recensement pour les personnes vulnérables et/ou isolées dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune le 22 et 23 juin dernier, seulement deux personnes sont venues en mairie se recenser et une personne a récupéré le formulaire mais n'est pas encore repassé.

Au vu du très faible retour, deux propositions faites au conseil pour les mettre en place rapidement :

- 1ère proposition : appeler les habitants de + 65 ans pour faire un rappel préventif, identifier les personnes les plus isolés, et savoir s'ils veulent qu'on conserve en mairie leur coordonnées pour d'autres actions futures.
- 2ème proposition : en parallèle si possible, chaque membre du conseil essaie d'identifier parmi leurs voisins ceux qui sont les plus vulnérables et isolées et nous fait parvenir leurs informations après accord afin de compléter notre fichier interne.

Toutes ces actions vont permettre de bâtir un réseau de solidarité et donc de pouvoir mener au mieux de façon plus ciblé tous les futurs projets auprès des habitants fragiles.

- **Point sur les travaux de la communauté de communes Val de Gâtine (rapporteur Bruno Lelong)**

Un focus est présenté concernant les sujets pouvant intéresser la collectivité :

- Concernant le CFU 2025 de la régie des déchets qui présente un résultat net de fonctionnement négatif de 223 375.01 € ainsi qu'un résultat positif d'investissement de 382 683.56 €.
- Lancement d'une consultation pour l'acquisition d'un nouveau camion de collecte.
- Le projet éolien de Benet et le projet agrivoltaïque de Clavé ont recueilli des avis défavorables des communes consultées.
- Le budget voirie de la CCVG devrait passer de 200 000 € à 230 000 €.
- Bruno Lelong est nommé suppléant à l'association nationale Amorce.
- De nouveaux tarifs de la régie des déchets seront proposés pour 2026.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Les maires de Sainte Ouenne et de Saint Maxire ont été convoqués par le Préfet à Niort. Ce dernier a annoncé qu'il n'y aurait pas de financement possible des travaux du Pont de la Santé par la DETR – Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Stéphanie Grosset souhaite étudier l'Appel à Manifestation d'Intérêt Rural proposé par l'association InSite France en partenariat avec l'Association des Maires Ruraux de France - AMRF, l'ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires et le programme Villages d'Avenir. L'objectif est d'accompagner les communes de moins de 1 500 habitants et leurs associations locales dans le développement de projets utiles au territoire : lien social, culture, patrimoine, transition écologique, vie intergénérationnelle, tiers-lieux… InSite permet d'accueillir un binôme de jeunes volontaires pendant 6 mois, 24h par semaine, pour faire avancer un projet local.

Stephanie propose de fixer une réunion pour faire l'état des lieux approfondi de la salle des fêtes (organisation, plan, inventaire etc.) → La réunion est fixée à samedi 25 juillet à 9h00.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire clôture la séance à 23 h 30.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES SUIVANT L'ORDRE DU JOUR

N° Délib.	Objet Délibération
2026-43	Ouverture de poste ATSEM à 30h30
2026-44	Ouverture de poste d'agent technique polyvalent de restauration scolaire à 28h00
2026-45	Modification du RIFSEEP
2026-46	Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation
2026-47	Prêt relais de 300 000 € en attente des subventions du groupe scolaire
2026-48	Modification des délégations du maire

Fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé le maire et le secrétaire de séance

Le maire,
Cédric TEXIER

La secrétaire de séance
Stéphanie GROSSET